
ANNEXE : Évolution récente des politiques d'éducation dans les pays de l'OCDE

Cette annexe présente, sous forme de résumés, l'évolution récente des politiques d'éducation survenue dans les pays membres de l'OCDE. Ces résumés, qui ont été établis par les pays à titre volontaire, ont pour objet d'offrir une vue d'ensemble des principaux événements et d'indiquer d'autres sources d'information possibles.

Les pays ont été invités à soumettre leurs résumés en fonction de certaines lignes directrices normalisées, sans dépasser 200 mots par pays. Étant donné le peu d'espace disponible, ces textes n'ont pas pu couvrir toutes les réalisations importantes. L'accent est mis sur les principales décisions prises récemment, ou mises en œuvre, en matière de politique d'éducation, qui présentent le plus d'intérêt pour un public international. Les pays ont été invités à se montrer sélectifs et ne sont pas tenus de couvrir chaque secteur ou niveau de l'enseignement. La première partie de chaque article récapitule la structure administrative de base de l'éducation. On y donne ensuite les contacts permettant aux lecteurs intéressés d'en savoir plus au sujet des réformes. Les articles ont été mis en forme pour assurer la cohérence du format et respecter les limites de l'espace.

Dix-huit pays ont fourni des résumés : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique (Communauté française), le Canada, la Corée, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Italie, le Japon, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni.

Les résumés montrent bien l'ampleur du champ couvert par les politiques d'éducation élaborées dans les pays de l'OCDE. Les pays ont mis en lumière les orientations qui s'inscrivent dans une optique de formation tout au long de la vie ; elles vont de l'accueil et de l'éducation des tout jeunes enfants (Autriche, Corée et Nouvelle-Zélande) à la formation des adultes et aux actions de formation en entreprise (Danemark, Finlande et Espagne). Étant donné la diversité des initiatives, il est difficile de les classer par catégories, bien que certains thèmes communs se dégagent nettement.

Premièrement, tous les pays ou presque ont attiré l'attention sur les politiques visant à élever la qualité de la formation durant la scolarité obligatoire. Ils ont, en particulier, défini plus précisément les connaissances théoriques et pratiques fondamentales que les élèves doivent acquérir [Allemagne, Belgique (Communauté française) et Japon], évoqué l'évaluation extérieure des acquis et des résultats scolaires (Norvège, Pays-Bas et Portugal) et préconisé le renforcement des compétences des enseignants (notamment pour l'enseignement de la lecture aux États-Unis). L'adoption de schémas, qui précisent les objectifs du processus d'apprentissage et les impératifs de la transparence, s'inscrit en général dans un ensemble plus vaste de réformes qui prévoient aussi de doter les écoles d'une plus grande autonomie de fonctionnement (Finlande et Italie).

Deuxièmement, les problèmes du handicap social et de la désaffection des élèves continuent de se poser avec acuité, comme en témoignent les programmes visant à réduire le nombre de jeunes sans qualifications (Allemagne et France), à motiver davantage les élèves (Royaume-Uni), ou à réduire les différences régionales d'accès à l'enseignement (Corée).

Troisièmement, l'enseignement supérieur est particulièrement visé par la réforme dans la plupart des pays. Les changements apportés vont en général dans le sens d'une autonomie accrue des établissements allant de pair avec une plus grande obligation de rendre compte des résultats vis-à-vis de l'extérieur (pour plus de détails, voir le chapitre 3 du présent ouvrage). En Europe, la réforme de l'enseignement supérieur a été fortement inspirée par la Déclaration de Bologne qui a pour objectif d'harmoniser les systèmes de délivrance de diplômes dans l'enseignement supérieur. Plusieurs pays ont d'ailleurs attiré l'attention sur les changements qu'ils ont apportés à leur cadre national des diplômes du supérieur (Allemagne, Danemark, Norvège et Pays-Bas). Enfin, l'administration et l'organisation du secteur éducatif connaissent de profondes transformations dans un certain nombre de pays. L'orientation vers une autonomie opérationnelle accrue des établissements d'enseignement et une participation plus étroite des autorités locales signifie que les instances centrales chargées de l'éducation sont moins impliquées dans la prestation directe d'activités éducatives et plus axées sur la planification stratégique et l'évaluation des résultats.